

La téléconsultation, c'est quoi ?

C'est un rendez-vous médical à distance.



- Je peux parler avec mon professionnel de santé grâce à un téléphone mobile ou un ordinateur alors que nous ne sommes pas au même endroit.

- Une caméra permet à mon professionnel de santé de me voir et je peux le voir aussi.

- Mon professionnel de santé me pose des questions et je peux lui répondre.

De quoi ai-je besoin pour faire une téléconsultation ?



- Je dois avoir internet, sur un smartphone ou à la maison.



- J'ai un smartphone ou une tablette ou un ordinateur équipé d'une caméra.



Pour aller sur internet, je clique ou j'ouvre un des navigateurs conseillés : Chrome, Safari, Firefox

Comment se passe une téléconsultation ?

Étape 1



Je prends rendez-vous avec mon professionnel de santé ou son secrétariat.

Étape 2

Je reçois un message :



par SMS, provenant du numéro
ESANTE PDL

OU



par mail provenant de
invitationteleconsultation@esante-paysdelaloire.fr

Étape 3



À l'heure du début de la consultation, je vais dans le message que j'ai reçu, et je clique sur le lien « Accéder à la téléconsultation ».

- Si le professionnel de santé est prêt, la consultation démarrera automatiquement.

- Si le professionnel de santé n'est pas encore prêt, je ne vois que moi sur l'écran. J'attends qu'il rejoigne la consultation.

- Si j'ai cliqué sur le lien avant l'heure de la consultation, je dois attendre un peu. Puis, quand c'est l'heure, j'actualise la page.



Comment est-ce que j'actualise la page ?

- Je retourne dans le message que j'ai reçu, je clique encore une fois sur le lien « Accéder à la téléconsultation »

ou

- Je clique sur cette flèche  dans mon navigateur

Étape 4

Si besoin, je peux envoyer un document à mon professionnel de santé.

Exemple : mon ordonnance, mes résultats d'analyse etc...



Comment est-ce que je lui envoie des documents ?

Sur mon smartphone

1. Je clique sur le bouton.




2. Je peux :

- Prendre une photo

(d'un document papier ou d'un document sur mon ordinateur).

- Récupérer une photo que j'avais prise avant.

Sur mon ordinateur ou ma tablette

Je clique sur  et je peux récupérer un document dans mes fichiers ou glisser-déposer un document.

Étape 5

Je peux ouvrir un document envoyé par mon professionnel de santé.

Si mon professionnel de santé m'a envoyé un document, je vois apparaître le message suivant : « Vous avez reçu un fichier de la part de [nom du professionnel de santé] ».

Sur mon smartphone, mon ordinateur ou ma tablette

- Je clique sur le bouton « Télécharger »

- J'ouvre le document une fois téléchargé

- Je peux l'enregistrer pour le retrouver plus tard dans mes documents ou dans « Mes téléchargements ».

- Si je ne l'ai pas enregistré, je peux le retrouver dans « Mes téléchargements ».

Étape 6

À la fin de la consultation, je peux raccrocher en cliquant sur le bouton 